

**ASPECTS
DE LA RÉVOLUTION
ET L'EMPIRE
DANS LE COMTÉ DE NICE
À TRAVERS THÈSES ET MÉMOIRES
RÉCEMMENT SOUTENUS DEVANT LA
FACULTÉ DE DROIT ET DES
SCIENCES ÉCONOMIQUES
D'AIX-MARSEILLE**

Par R. AUBENAS

1.- La vente des biens nationaux dans le Comté de Nice et la Principauté de Monaco.

Certes, les études sur les ventes de biens nationaux se sont multipliées depuis les dernières cinquante années, et l'on peut maintenant tenter de porter sur cette immense opération des jugements qui au temps des premières synthèses d'un Loutchisky, d'un Marion ou d'un Sagnac, auraient été prématurées. Mais il n'en est pas moins souhaitable d'obtenir un jour, département par département le dépouillement complet et définitif des archives qui nous la font connaître. Aussi est-ce avec le sentiment d'apporter une pierre à un grandiose édifice que nous signalons trois travaux récents consacrés dans le cadre des activités de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix-Marseille, à la vente des biens nationaux dans notre région.

Dans un mémoire de 1954, M. M. Leflon a fait porter son effort sur Monaco¹; l'année suivante, M. G. Accora en faisait autant pour Nice²; enfin, en 1956, M. L. Donetti consacrait une thèse au même sujet, mais portant sur l'arrière-pays niçois³. Si l'opération ne portait, à Monaco, que sur un ensemble de biens assez modique, tant à cause de l'exiguïté du territoire que de la faible importance des classes privilégiées (en fait ce fut surtout le Prince qui souffrit de la vente), elle a eu davantage d'ampleur à Nice et dans le reste du Comté, tout en restant, dans l'ensemble, assez faible par comparaison avec d'autres départements. Trait commun le mélange des biens appelés ailleurs de "première origine" (biens d'église surtout) et de "deuxième origine" (biens des émigrés), la région n'ayant été soumise aux lois révolutionnaires françaises qu'après l'occupation du territoire, à l'automne 1792, et les premières ventes ne commençant qu'environ dix huit mois plus tard.

Avec une scrupuleuse minutie, les auteurs ont décanté les documents, principalement les procès-verbaux des ventes, dont ils nous présentent tableaux et graphiques précis, nous donnant par le menu l'indication des biens vendus, les sommes payées, et aussi les noms des acquéreurs eux-mêmes. L'écoulement d'un siècle et demi nous permet maintenant de considérer d'un œil serein ces opérations qui, jusqu'aux environs de 1880, n'étaient encore que rarement dévoilées.

S'il n'est pas besoin; pensons-nous de nous étendre sur la méthode suivie par les trois auteurs (et qui est digne d'éloges), il est bon, en revanche, d'insister sur leurs conclusions. Le législateur révolutionnaire se proposait, on le sait, d'atteindre un triple but, financier, agraire et social. Sur le plan financier, on peut parler d'échec, car si l'opération débuta, en France même dans d'assez bonnes conditions, la dépréciation rapide et progressive des assignats (que le législateur avait cependant gagés sur les biens nationaux eux-mêmes) enleva vite aux paiements leur caractère de paiements réels. Dans le Comté, comme les ventes ne commencèrent que tardivement, à une époque où les assignats subissaient déjà une forte dépréciation, le résultat paraît avoir été encore plus désastreux. Au point de vue agraire, le morcellement de la propriété, que l'on avait espéré, ne fut pas davantage atteint - et il ne pouvait guère l'être dans notre région, à cause des conditions locales. Enfin, à qui a profité ce bouleversement foncier ? À la bourgeoisie "capitaliste", aux hommes de loi surtout, fort

¹M. Leflon, La vente des biens nationaux à Monaco, mémoire pour le D.E.S. d' Histoire du Droit, 1954, 96 p. dactylo.

² G. Accolla, La vente des biens nationaux dans le district de Nice, 1955, 187p. Dactylo, graphiques et cartes, mémoire pour le D.E.S d'histoire du Droit.

³ L. Donetti, La vente des biens nationaux dans l'arrière-pays et les montagnes du Comté de Nice, thèse de doctorat; 1956: 362 p, dactylo.

peu aux paysans, et point du tout aux prolétaires, à qui le manque d'argent (et même d'assignats) interdisait tout espoir. Que cette constatation ait été déjà faite pour d'autres départements, c'est bien connu, mais il n'était pas inutile de savoir de façon précise que le Comté n'avait pas fait exception. Nous savons maintenant que, dans cette région frontière, tout s'est passé comme ailleurs - et, au fond, on pouvait s'y attendre, car, en dépit de l'affirmation naïve de Jaurès, ce n'était pas la conviction révolutionnaire qui animait les acheteurs, mais tout simplement l'espoir de réaliser une bonne affaire. Et l'on retrouve chez nous, ces mêmes inquiétantes figures d'"accapareurs de terres", parfois groupés en "bandes noires" rivales. L'ombre dans laquelle ces profiteurs et leurs descendants immédiats ont longtemps voulu tenir ces opérations n'était pas inutile.

Après la chute de l'Empire, que sont devenus ces biens ? Les gouvernements Monarchiques qui lui succédèrent, tant français que sarde comprennent on le sait, et en dépit de leurs répugnances, qu'il était impossible de revenir sur ces transferts de propriété. Mais rien n'empêchait les particuliers, d'opérer de nouvelles mutations et, par exemple, de restituer leurs terres aux anciens possesseurs, surtout lorsqu'il s'agissait d'émigrés ou de leurs descendants. Nos auteurs ont compris l'importance du problème, mais ne l'ont pas abordé, ou à peine: au reste, tel n'était pas leur propos, et l'on ne saurait leur reprocher cette attitude. Il serait intéressant, cependant, d'entreprendre cette étude, que le dépouillement des archives notariales doit permettre, dans une certaine mesure, de mener à son terme - non sans peine, reconnaissons-le. Voilà un champ d'investigations à signaler aux futurs chercheurs régionaux.

2.- Une incidence heureuse du régime napoléonien sur la vie du comté : l'organisation de la santé publique.

En juin 1955 M. F. Roques soutenait une thèse sur l'organisation la sante publique à Nice sous la Révolution et l'Empire, devant un jury où siégeaient, outre deux historiens et juristes, un professeur de la Faculté de médecine de Marseille⁴.

Les pages fameuses et sans indulgence que vers 1765 l'anglais Smolett avait consacrées à la vie niçoise donnent une piètre idée de l'hygiène telle qu'on la concevait alors. Sans doute faut-il faire la part d'un certain parti pris de dénigrement de la part d'un voyageur imbu de la supériorité de son pays, mais il faut avouer que son impression paraît bien justifiée. M. Roques ne manque pas de rappeler, encore que Nice, évidemment, n'ait pas été plus mal partagée que bien d'autres villes de l'époque.

Si la situation du pays en dépit d'une hygiène presque inexistante, était à peu près supportable en période calme, elle devait vite devenir critique au moment où, région frontière, le Comté voit son territoire envahi par des armées dont l'état sanitaire n'était pas meilleur. D'immenses et urgents problèmes d'organisation se sont alors posés, aussi bien sur le plan administratif et juridique que sur celui de la technique médicale. Il faut louer l'auteur d'avoir très consciencieusement analysé les diverses mesures prises dans ces deux domaines, mesures qui aboutirent, notamment, à une réorganisation rationnelle de la médecine, de la pharmacie et des hôpitaux.

De 1792 à l'an VIII, la situation fut souvent dramatique, mais ce fut moins la faute des hommes - souvent de réelle valeur - que celle des circonstances : troubles politiques, combats en cette région frontière, changements incessants du personnel, rendaient la tâche presque

⁴ F. Roques, l'organisation de la santé publique à Nice sous la révolution et l'Empire, thèse de doctorat, 1955, 246p. Ronéo.

impossible. En revanche, après l'an VIII, l'administration du Consulat, puis de l'Empire, stable et solidement charpentée, put réaliser une œuvre digne d'éloges : l'auteur dégage telles figures de ces "grands préfets de l'Empire", un Châteauneuf-Randon un Dubouchage, même, furent vraiment de remarquables précurseurs. Déjà, avant eux, et en dépit de difficultés de toutes sortes, la Commission de Santé avait redressé une situation parfois épouvantable. Certes, ce ne fut pas sans à-coups, et les épisodes soit tragiques, soit aussi, parfois, pittoresques, sont légion, et, par exemple, les craintes (en l'an VII) d'une guerre bactériologique éveillent en nous un pénible écho.

L'auteur a mis fortement en relief la personnalité du docteur Fodéré qui, dit-il, fut pendant l'époque impériale la cheville ouvrière de l'organisation sanitaire, et rappelle l'importance des observations qu'il réunit dans son "Voyage aux Alpes-Maritimes". Effectivement, la puissante personnalité de Fodéré explique les progrès réalisés et M. Roques a eu raison d'insister sur cet homme remarquable, aussi savant qu'habile administrateur.

Travail exhaustif appuyé sur de patients dépouillements d'archives et de textes de tout genre, l'ouvrage de M. Roques est une véritable mine de documents sur un aspect essentiel de la vie niçoise de l'époque.

3.- Vie économique et financière sous la Révolution et l'Empire.

C'est encore à M. Roques qu'on doit un intéressant travail sur certains aspects de la vie économique du Comté sous le Consulat et l'Empire⁵. L'impression qui se dégage, à la lecture de ces pages, est proche de celle que l'on ressent après avoir parcouru la thèse précédente. Au départ, la situation économique est plus que précaire, presque misérable, en un pays que la nature avait fait pauvre, compartimenté, de communications difficiles, à un degré tel qu'il nous faut faire aujourd'hui un réel effort d'imagination pour nous le représenter tel qu'il était alors.

Avec des éléments aussi médiocres, dans des circonstances si peu favorables, l'administration du Consulat, puis de l'Empire, ne se découragea pas. On la voit essayer de donner un coup de fouet à une économie agricole somnolente tenter d'introduire de nouvelles cultures. A la vérité, le Blocus Continental on faisait une impérieuse nécessité. Établissement de statistiques - mettant souvent en évidence de gros déficits de production - instructions impératives envoyées aux préfets, efforts louables, mais dont les résultats furent maigres. On voit mal, d'ailleurs, comment pouvaient prospérer, chez nous, la culture de la betterave à sucre et celle du coton ! Quant à l'augmentation du rendement des cultures locales, elle nécessitait des transformations qui se heurtaient à la routine paysanne. Le tableau de la production agricole en 1813 que donne M. Roques est très suggestif - et désolant. Un résultat positif, cependant ; l'introduction du système métrique, non sans résistance de la population.

Comme le constate M. Godechot dans son ouvrage classique sur les institutions françaises sous la Révolution et l'Empire⁶, les réformes fiscales de cette époque ne sont pas encore assez connues dans le détail de leur application réelle. Les travaux consacrés à la question sont encore trop peu nombreux et ne paraissent pas tenter beaucoup de chercheurs, sans doute à cause de l'aridité du sujet et des connaissances techniques que nécessite ce genre d'études. C'est pourquoi il faut louer M. J. Trofimoff de s'être attaqué à la question des

⁵ F. Roques, Aspects de la vie économique niçoise sous le Consulat et l'Empire; dans Annales de la Faculté de Droit d'Aix, n° 49, 1957, 49 p. et 5 tableaux.

⁶ cp. 329.

Contributions directes dans les Alpes-Maritimes de 1793 à l'an VIII⁷.

Après avoir rappelé et sommairement analysé les textes essentiels de la législation fiscale révolutionnaire, l'auteur étudie l'application réelle de cette législation dans les Alpes-Maritimes où elle entra en vigueur à la suite d'un décret du 3 août 1793. On pouvait s'attendre à quelque résistance de la part de populations pauvres dans l'ensemble et habituées à une législation fiscale somme toute moins lourde. Cependant les taxes furent appliqués à peu près normalement, en dépit de quelques difficultés inévitables, que l'auteur ne cache point, en étudiant par exemples les procédures on remise ou en modération. Les demandes en décharge s'appuyaient souvent sur le fait que la région avait été occupée par des troupes de passage, tant amies qu'ennemies, ou que les récoltes avaient été ravagées au cours d'opérations militaires. L'ouvrage, austère, comprend de nombreux tableaux dont les chiffres seront utiles; quoique certain d'entre eux soient à vérifier: étant déformés par des erreurs de frappe.

(Sera continué)

R. AUBENAS

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

⁷J. Trofimoff, Les contributions directes dans le département des Alpes-Maritimes de 1793 à l'an VIII, thèse de doctorat, 1958, 187 p. dactylo.

Bibliographie sommaire.

1.- Biens Nationaux.

Sources. Archives départementales des Alpes-Maritimes
Séries Q (Domaines - Biens Nationaux) et 2 Q,
archives communales.

Bibliographie. Outre les ouvrages généraux et classiques de : Louis,
La petite propriété en France et la vente des biens nationaux
Paris 1897.

Loutschisky, Quelques remarques sur la vente des biens nation-
naux, Paris 1913.

Morion, La vente des biens nationaux. Paris 1908.

Sagnac, La vente des biens nationaux.

Godechot, Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire
Paris 1951.

Garaud, La Révolution et l'égalité civile. Paris 1954.

etc... Nombreux articles, parfois importants, tel que celui de
J. Delatte, Etude critique des sources relatives à la vente des
biens nationaux (Annales de la Fédération archéologique et
historique de la Belgique - et compte-rendu dans la Revue d'
histoire ecclésiastique, Louvain 1935)

et innombrables monographies.

Enfin l'ouvrage de J. Combet, La Révolution dans le Comté de
Nice et la principauté de Monaco, Paris, 1925, est toujours
utile.

- Sur les biens nationaux à Monaco, mêmes sources (série Q
des Archives Départementales des Alpes-Maritimes) et Archi-
ves du Palais de Monaco (série D).

2.- Organisation de la Santé publique.

Sources. Archives Départementales des A.M. séries L et M. Archives
communales (registres de délibérations).

3.- Vie économique et financière.

Archives Départementales des A.M., surtout la série M - ainsi
que de nombreux dossiers de la série L, notamment les regis-
tres de délibérations, la correspondance des ministres avec
les administrateurs des départements, etc.